

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26-06-2015.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Emmanuel VALOT, Claude MORANDEAU, Carole ROCHETEAU, Laëtitia CHATRY Laurent PREAULT, Perrine OIRY, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Bruno GUILLET, Jérôme QUINT, Patrice BAERT et Séverine BOURGET.

Elodie COUTAND était absente ou excusée.

Carole ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 04-06-2015 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : itinéraires 41 de Trivalis

6. Ajout à la séance : Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) (accord à l'unanimité)

---

## **1. Avis du S.D.A.G.E.**

Il s'agit de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 du bassin Loire Bretagne. La communauté de communes dans une délibération du 21-05-2015 a émis un avis défavorable sur ce projet et son programme de mesures. Après analyse et bien que soit partagé l'intérêt des grandes orientations et de nombreuses dispositions du projet, il est constaté qu'il ne répond pas aux préoccupations prioritaires et ne tient pas compte des spécificités hydrologiques de la commune. A son tour le conseil municipal a donné un avis défavorable à l'unanimité. Les élus craignent l'incertitude de la portée juridique d'un tel projet et de ses conséquences sur les projets d'évolution de la commune.

## **2. Avenant au contrat de Maryline BUSSONNIERE**

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer un avenant au contrat de Maryline BUSSONNIERE (responsable de la cantine) pour augmenter son salaire. Son indice brut sera désormais de 437 à compter du 01-09-2015 en tant qu'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## **3. Choix de l'entreprise tranche 3 rue de Nantes**

L'entreprise BOISARD T.P. a été choisie pour un montant de 108 045.54 € T.T.C. Cette dernière, en redressement judiciaire a une période d'observation jusqu'au 05-08-2015. L'attribution du marché sera faite après. Si la période d'observation s'avère négative, l'entreprise CTCV sera choisie pour un montant de 122 853.56 € T.T.C.

## **4. Gestion de la bibliothèque**

Le conseil municipal approuve la charte qui a pour but de formaliser la collaboration entre les salariés et les bénévoles de la bibliothèque et du réseau des médiathèques du Pays de Palluau, de définir le rôle et la place de chacun et d'engager la Commune et la Communauté de communes dans un processus de reconnaissance de services rendus.

les missions des partenaires sont les suivantes :

- Le service des médiathèques :
  - Mettre en réseau les médiathèques
  - Achat et gestion des documents
- Les mairies :
  - Fournir l'équipement des médiathèques
  - Responsabilité des bénévoles en tant que collaborateur d'un service municipal
- Les bibliothécaires volontaires :
  - Avec la Communauté de communes
    - o Participer aux acquisitions
    - o Prise en charge des frais de formation et de restauration
  - Avec la Commune

- Participer aux permanences requises pour assurer l'ouverture du service municipal qu'est la bibliothèque (2x2 heures/semaine minimum, par convention avec la BDV)
- Etre assuré en tant que bénévole dans ses fonctions de bibliothécaire dans et hors du bâtiment

##### **5. Lutte collective contre les rats, les souris et les taupes**

Comme chaque année, une participation communale de 0.30 cts/kg a été accordée. Les bulletins de commande seront distribués avec le bulletin le vendredi 10 juillet. Ils devront être retournés à la mairie du 31-08 au 12-09-2015. La récupération des produits commandés se fera du 05 au 16-10-2015.

Distribution des commandes en mairie du 05 au 16-10-2015

##### **6. Lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin**

Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du pin occasionnent également des dégâts aux arbres : défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique...

**A partir du mois de septembre, et jusqu'à début novembre**, la FDGDON 85 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) interviendra chez les particuliers préalablement inscrits auprès de la mairie (lutte collective) et sur les espaces publics, afin de limiter la prolifération des chenilles.

Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (Bacille de Thuringes), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention automnale doivent se faire connaître auprès de la mairie **avant le 15 août 2015**.

Un bulletin d'inscription leur précisant le coût du traitement ainsi qu'une fiche d'information leur sera remise lors de l'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la FDGDON 85 au 02 51 47 70 61.

##### **7. Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de voirie 2015**

L'entreprise SEDEP a été choisie pour un montant de 36 911.40 € T.T.C.

Il est nécessaire de faire un virement de crédit du compte 21318 au compte 2315 opération 16 de 4 416 €

##### **8. Contrat d'entretien avec Argos pour l'autolaveuse**

Un contrat d'entretien annuel va être signé pour 78 € T.T.C.

##### **9. Régie de recettes : modification de l'arrêté du 02-01-2009 pour les versements en espèces**

La régie existante pour les recettes copies-fax, location de tables et de bancs est modifiée afin de rajouter la location de la salle polyvalente et des autres salles, la location du podium (mais il faut que la recette ne dépasse pas 300 € inclus pour paiement en espèces).

Les espèces ne peuvent être remises qu'à Challans  
Christelle CHIGNON est nommée régisseur titulaire  
Frédery RABAUD est nommé régisseur suppléant.

##### **10. Balayage des voies**

Suite à un problème informatique, le résultat de la consultation n'a pas pu être communiqué. Le conseil municipal autorise le maire à choisir l'entreprise car la résiliation du contrat si elle a lieu ne peut se faire au plus tard que le 18-08-2015.

##### **11. Achat de panneaux et de ganivelles : virement de crédit**

L'entreprise SIGNAUX Girod est la moins disante pour un montant de 1 170.46 €. Cependant le conseil municipal souhaite compléter cette commande par d'autres panneaux.

## **12. Plan Communal de Sauvegarde**

l'organigramme du Poste de Commandement communal (P.C.C.) a été défini

Des référents pour alerter la population dans les lieux-dits ont été désignés

Du matériel a été répertorié appartenant à 2 agriculteurs élus (télescopiques et tracteurs)

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. Compte-rendu des différentes commissions
2. Inauguration de la bibliothèque le 04-09-2015
3. Rendez-vous avec Clarisse AMELIN avant qu'elle ne commence le mardi 7 juillet 2015 pour le stationnement de son camion-pizza de 18h à 21h
4. Remplacement de la secrétaire de mairie du 13-07 au 02-08-2015  
Signature du contrat avec Muriel ANGIBAUD du vendredi 10 juillet au 1<sup>er</sup> août inclus
5. Prochaine réunion le 03-09-2015

La séance est levée à 23h13

Le maire : Xavier PROUTEAU